



55 rue Navier  
75017 Paris  
**01 42 28 50 38**  
**[club@scuf.org](mailto:club@scuf.org)**

## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

### **Procès-Verbal de la 138<sup>ème</sup> Assemblée Générale du SCUF du 11 janvier 2023**

La 138<sup>ème</sup> Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le 11 janvier 2023 au Club-House du Stade Max Rousié - 28, rue André Bréchet - 75017.

La convocation à cette Assemblée Générale Extraordinaire et tous les documents permettant aux membres de préparer leurs votes ont été affichés au siège de l'association et publiés sur le site du SCUF le 13 décembre 2022. Les convocations ont été adressées aux membres par voie de message électronique dans les délais statutaires et légaux.

Il est ici rappelé que cette Assemblée Générale Extraordinaire faisait suite à la 137<sup>ème</sup> Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> décembre 2022 qui, faute de quorum n'a pu valablement statuer sur l'évolution statutaire proposée au vote des adhérents. Cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire a donc été convoquée et statutairement, elle ne requérait pas de quorum.

L'Assemblée pouvant légalement délibérer, elle a commencé à 19 heures 05 en présence de dix-huit (18) membres portant, outre leur voix, seize (16) procurations. Ce sont donc 34 membres qui ont pu participer aux votes.

La feuille de présence a été émargée à l'entrée du Club-House.

Quatre points étaient à l'ordre du jour de cette assemblée :

**Résolution 1** : Désignation du Bureau de l'Association comme Bureau de l'Assemblée Générale.

*"L'Assemblée Générale approuve la désignation du bureau de l'association en tant que bureau de l'assemblée"*

Cette résolution est soumise au vote.

34 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 34 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Cette résolution est adoptée et le Bureau de l'Association est désigné Bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**SPORTING CLUB UNIVERSITAIRE DE FRANCE**  
**Reconnu d'utilité publique par décret ministériel**  
**En date du 28 novembre 1969**  
**FONDEE EN 1895**

**N° SIRET : 78471421400037**  
**Numéro agrément Jeunesse et Sport :**  
**11812 du 26 mars 1952**

**Résolution 2** : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10 février 2022.

*"L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de la 136<sup>ème</sup> assemblée générale du 10 février 2022"*

Cette résolution est soumise au vote.

34 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 34 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Cette résolution est adoptée et le procès-verbal de la 136<sup>ème</sup> assemblée générale du 10 février 2022 approuvé.

**Résolution 3** : Approbation du procès-verbal de carence de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

*"L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de carence de la 137<sup>ème</sup> assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2022"*

Cette résolution est soumise au vote.

34 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 34 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Cette résolution est adoptée et le procès-verbal de carence de la 137<sup>ème</sup> assemblée générale du 1<sup>er</sup> février 2022 approuvé.

**Résolution 4** : Approbation des nouveaux statuts de l'Association.

*"L'Assemblée Générale approuve les nouveaux statuts de l'Association, validés par le Conseil d'Administration du 8 novembre 2022, et dont une copie certifiée conforme sera jointe au procès-verbal. L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président pour adresser sans délai les nouveaux statuts au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Sports à des fins de validation et plus généralement d'assurer tous les actes de publicité nécessaires de cette évolution statutaire"*

Cette résolution est soumise au vote.

34 membres présents ou représentés se sont exprimés :

- 33 voix pour
- 1 voix contre
- 0 abstention

Cette résolution est adoptée et les nouveaux statuts de l'Association approuvés.

./...

Toutes les résolutions de l'ordre du jour ayant été adoptées, le Secrétaire Général donne la parole aux membres pour les questions diverses.  
Aucune question n'étant formulée, l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale a pris fin à 19H40.

**Pour copie certifiée conforme**



**José DEGLI ESPOSTI | Secrétaire Général du SCUF**